



À LA UNE BY NEXIALOG

Focus ASSURANCE



INTRODUCTION

Découvrez la Newsletter Secteur Assurance de Nexialog Consulting.

Dans cette édition, retrouvez les dernières avancées réglementaires, climatiques et technologiques du secteur de l'assurance. Nous vous présentons :

- **Fonds de pension européens face à une crise systémique de liquidité : décryptage du nouvel exercice de stress-test réglementaire**, qui met en lumière les vulnérabilités persistantes et la nécessité d'un pilotage prudentiel renforcé.
- **Les pistes de réforme du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan pour repenser la mutualisation des risques climatiques**, en réponse à l'accélération des sinistres naturels ;
- **Les conclusions du rapport 2025 de l'EIOPA sur la gestion des risques liés à la biodiversité**, et l'intégration croissante de ces enjeux dans les pratiques des assureurs européens ;
- **Le panorama du marché français de la cyberassurance en 2024**, marqué par un retour progressif au soft market après trois années de durcissement des conditions.

Enfin, découvrez nos **2 benchmarks réglementaires**, l'un sur l'**analyse de la situation prudentielle en IARD** réalisé à partir des rapports SFCR 2024R, l'autre sur **la communication financière IFRS 17 des assureurs et réassureurs**.

Pour prolonger votre lecture, **une sélection des podcasts** vous propose des éclairages sur l'Open Data dans la santé et l'intégration des composantes climatiques dans les modèles de mortalité.



SOMMAIRE

1

FONDS DE PENSION EUROPÉENS FACE À UNE CRISE SYSTÉMIQUE DE LIQUIDITÉ

DÉCRYPTAGE DU NOUVEL EXERCICE
DE STRESS-TEST RÉGLEMENTAIRE

2

MUTUALISATION DES RISQUES CLIMATIQUES

LES PISTES DE RÉFORME DU HAUT-
COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET
AU PLAN

3

GESTION DES RISQUES DE BIODIVERSITÉ

L'ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU
RAPPORT DE L'EIOPA POUR LES
ASSUREURS EUROPÉENS

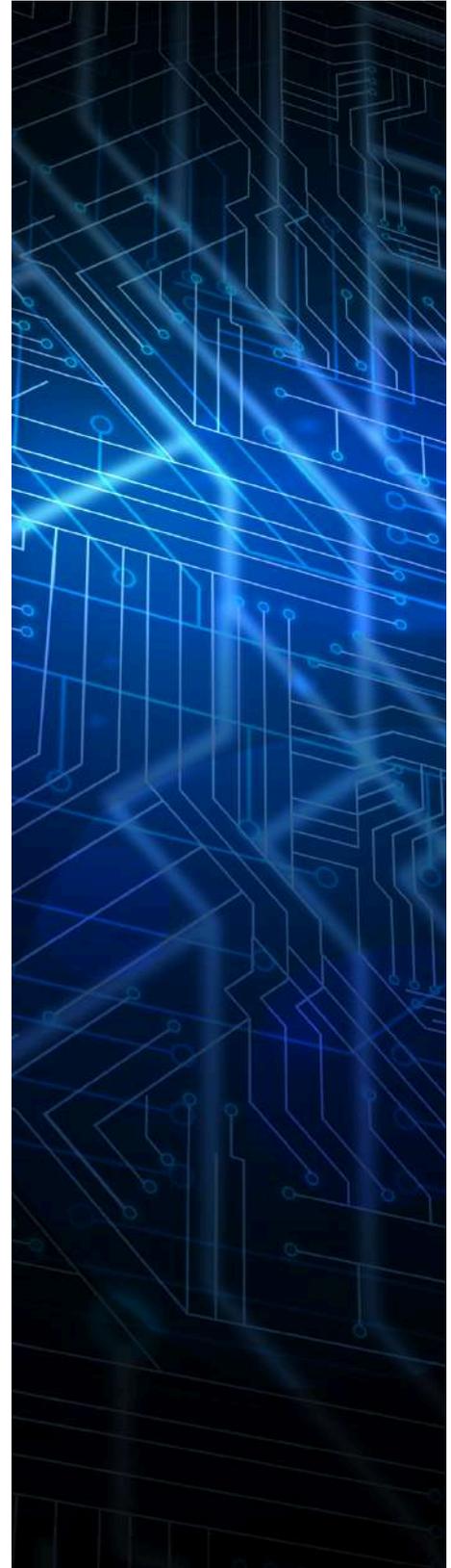
4

PANORAMA DU MARCHÉ DE LA CYBERASSURANCE 2024 EN FRANCE

DÉCRYPTAGE DU RAPPORT LUCY 2025

5

LA SÉLECTION DU MOIS : ZOOM SUR NOS ACTIONS ET INNOVATIONS



#Article

FONDS DE PENSION EUROPÉENS FACE À UNE CRISE SYSTÉMIQUE DE LIQUIDITÉ :

DÉCRYPTAGE DU NOUVEL EXERCICE DE STRESS-TEST RÉGLEMENTAIRE



NEXIALOG
CONSULTING



FONDS DE PENSION EUROPÉENS FACE À UNE CRISE SYSTÉMIQUE DE LIQUIDITÉ : DÉCRYPTAGE DU NOUVEL EXERCICE DE STRESS-TEST RÉGLEMENTAIRE

Philippe MAMOU MANI et la TaskForce Gestion des Risques

Dans un contexte mondial marqué par une instabilité géopolitique croissante, le risque de crise systémique s'impose aujourd'hui comme la 1^{ère} préoccupation pour les institutions financières. La crise des gilts britanniques et la guerre en Ukraine, survenues en 2022, ont constitué un électrochoc révélateur : face à des mouvements de marché brutaux déclenchés par l'incertitude politique, de nombreuses institutions ont été confrontées à des tensions de liquidité aiguës, exposant les failles d'un pilotage prudentiel centré jusqu'alors sur la solvabilité. Ces événements, induits par l'instabilité géopolitique, ont mis en lumière la fragilité des chaînes de liquidité dans un environnement de taux volatils, mais aussi la sous-estimation des régulateurs dans l'anticipation et la supervision de ce risque.

L'analyse du risque de liquidité a été intégré progressivement aux différents stress tests de l'EIOPA jusqu'en 2024 où le risque de liquidité a, pour les groupes d'assurance, été un volet central du stress test. En 2025, c'est aux fonds de pension européens, dont les ORPS français (composé en grande majorité de FRPS) de se prêter à cet exercice, visant à tester leur résilience en conditions extrêmes.

Périmètre réglementaire et calendrier de mise en œuvre

Les institutions participantes sont sélectionnées sur la base de seuils quantitatifs, à partir du critère suivant : la valeur des actifs sous gestion des IORPs dépasse 600 millions d'euros à fin 2023 des groupes assureurs des Etats membres de l'UE. Pour le marché français, cela revient à environ 60% du marché national en termes d'actifs sous gestion, soit environ 100 Md€. L'exercice s'étend d'avril à décembre 2025.



La phase de consultation initiale s'est déroulée du 6 au 17 mars 2025, permettant aux parties prenantes du secteur des pensions de l'UE, notamment le Groupe des parties prenantes des pensions professionnelles (OPSG) de l'EIOPA, de formuler leurs commentaires sur les spécifications techniques provisoires. L'événement de lancement officiel a eu lieu le 7 avril 2025, marquant le début effectif de l'exercice.

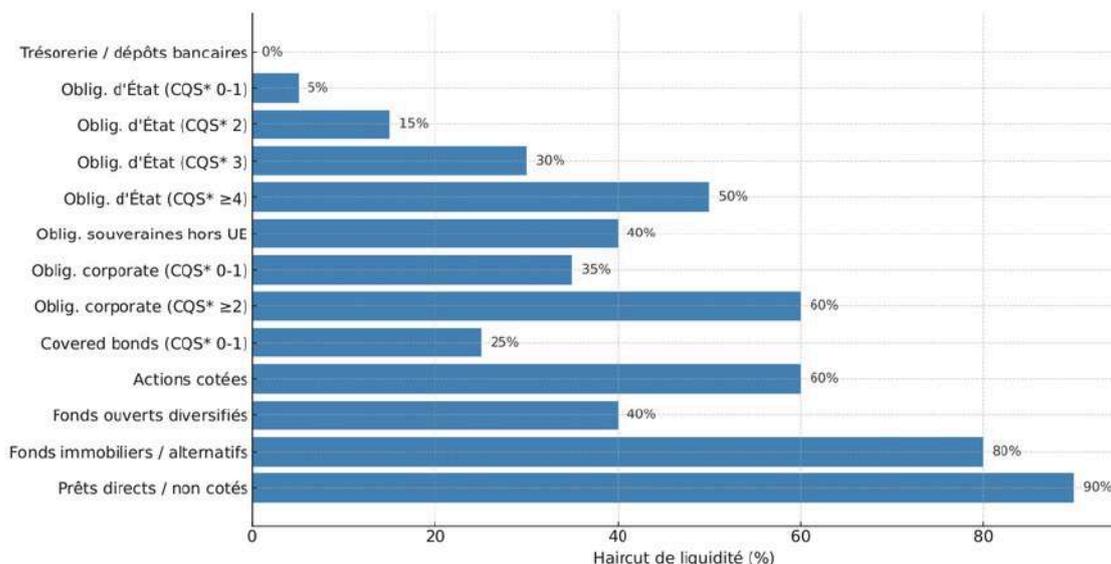
Une période de questions-réponses de cinq semaines, du 21 avril au 19 mai 2025, a été mise en place pour assurer la cohérence dans l'interprétation des spécifications techniques. Les participants doivent soumettre leurs résultats aux autorités nationales compétentes avant le 11 juillet 2025, suivie d'une phase d'assurance qualité s'étendant de mi-juillet à fin octobre.



Les principes de l'exercice

Le point de départ de l'exercice est la situation réelle du FRPS au 31 décembre 2024, dégradée au travers de 2 scénarios de chocs instantanés sur les actifs financiers et la courbe des taux sans risque – un à la hausse, et un à la baisse.

Dans le cas de vente d'actifs au cours de l'exercice, le principe de « haircut de liquidité » est introduit, et traduisant l'effet de contagion d'une crise globale, induit par la position vendeuse de l'ensemble du marché. Les taux de haircut par classe d'actifs sont présentés ci-dessous : plus l'actif est illiquide/risqué, plus le taux de haircut est important.



Haircuts de liquidité par classe d'actif - Stress test IORP 2025

CQS	0	1	2	3	4	5	6
Notation	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC et -

*CQS = Credit Quality Step, niveau de qualité crédit réglementaire

Les stocks et flux sont estimés sur les 90 jours suivants, pour les 3 situations, de référence (ou Baseline) et les situations dégradées, **de manière à évaluer et analyser la position de liquidité nette sur cette même période, via l'approche de consistance avec le marché (« market consistant »)**, et doivent inclure :

- Les cotisations,
- Le paiement des prestations
- Les transferts,
- Les revenus d'investissement,
- Les appels de marge/collatéral sur les dérivés.

L'analyse de ces appels de marge, bien que peu modélisés dans les autres exercices prospectifs réglementaires, est fondamentale dans l'analyse. C'est source principale de stress de liquidité à court terme, particulièrement pour les dérivés de taux d'intérêt qui peuvent générer des besoins de financement massifs en cas de mouvements brutaux des courbes, comme l'ont montré précédemment l'affaire Gamestop et la crise des gilts.



L'évaluation de la position de liquidité

Cette dernière est définie comme la différence entre les besoins et les sources de liquidités, sur un horizon de 90 jours à compter du 31 décembre 2024, et est basée sur une analyse des flux agrégés, **non actualisés en raison de l'horizon court de l'évaluation**. La maille est précisée dans les spécifications techniques de l'exercice.

Les flux de référence ("baseline") correspondent aux mouvements effectivement observés au premier trimestre 2025, tandis que les flux stressés intègrent une réévaluation des composantes face aux chocs prescrits. Cette approche permet d'isoler l'impact spécifique des scénarios adverses par rapport à l'évolution normale de l'activité.

L'analyse distingue plusieurs catégories de flux présentant des profils de risque différenciés :

- la trésorerie initiale, identique pour tous les scénarios ;
- les contributions et prestations représentent les flux opérationnels des entités, généralement stables en situation normale mais susceptibles de se détériorer en période de stress ;
- les revenus d'investissement, incluant coupons, dividendes et échéances d'actifs, présentent une volatilité accrue dans les scénarios de stress, bien que leur impact sur la liquidité à court terme reste généralement limité.

Les simplifications autorisées et actions de management

Les simplifications sont autorisées et la matérialité de toute déviation doit pouvoir être justifiée : elles sont possibles sous le principe de proportionnalité et de valorisation juste.

Les résultats de la projection de chacun des scénarios doivent être analysés avant et après activation des actions de management autorisées dans le cadre de cet exercice. **Ces actions doivent être prédéfinies dans le cadre de la gestion des risques de l'entité, et doivent être réalistes en situation de crise globale.** Les actions interdites sont celles nécessitant une validation externe à l'entité, peu réaliste sur un horizon court terme dans le cas d'une situation de crise globale.

Perspectives de résultats et recommandations

Les résultats du stress test, attendus en décembre 2025 et restitués via une série de reportings quantitatifs et qualitatifs destinés à l'ACPR, fourniront des éclairages cruciaux sur la résilience du secteur français face aux tensions géopolitiques et aux chocs de liquidité. Ces résultats agrégés, sans divulgation d'informations individuelles, permettront d'identifier les vulnérabilités sectorielles et d'orienter les politiques de supervision.

L'exercice contribuera également à l'évaluation des effets de contagion potentielle vers d'autres secteurs financiers, particulièrement pertinente dans le contexte français où les liens entre assurances, banques et gestion d'actifs sont étroits. Les enseignements tirés orienteront les futures évolutions réglementaires, notamment concernant les exigences de liquidité et les limites d'exposition aux dérivés pour les organismes de retraite professionnelle.



L'intensification de ce risque met les assureurs à de nombreux défis, que ce soit en terme de bonne adéquation actif-passif, modélisation, gouvernance ou de pilotage en cas de crise systémique.

Depuis quelques années, les stress tests sur la liquidité se multiplient pour les différents types d'institutions financières (banques, assurances, chambres de compensation) en Europe et en Amérique, au niveau national, tandis qu'en parallèle l'Union Européenne et l'EIOPA planchent sur un cadre européen de résolution pour les assureurs, appelé IRRD, dont les principes sont très proches du PPR français.

L'ensemble de ces travaux aboutira-t-il à la mise en place d'un cadre réglementaire européen dédié au risque de liquidité pour les différents types d'acteurs du marché de l'assurance ?



#Article

**MUTUALISATION DES
RISQUES CLIMATIQUES :**
LES PISTES DE RÉFORME DU
HAUT-COMMISSARIAT À LA
STRATÉGIE ET AU PLAN



NEXIALOG
CONSULTING



MUTUALISATION DES RISQUES CLIMATIQUES : LES PISTES DE RÉFORME DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN

— Léo LOVISOLO, Hugo RAPIOR, Mathis BLANCHOT

Face à l'accélération manifeste du changement climatique, il devient impératif d'anticiper les risques associés aux périls naturels et de structurer une réponse collective efficace. En France, entre 2019 et 2023, le coût annuel moyen des sinistres liés aux événements naturels pour les biens des particuliers et des professionnels est estimé entre 4 et 4,5 milliards d'euros. Parmi ces sinistres, 1,8 à 2,3 milliards d'euros seraient liés aux catastrophes naturelles et environ 2,2 milliards aux événements tempête, grêle et neige (TGN). Ces niveaux dépassent déjà de 10 à 20% la moyenne observée au cours des quarante dernières années, estimée à 3,7 milliards d'euros par an. Cette sinistralité s'accompagne également d'une hausse de variabilité : à titre d'exemple, la sécheresse de 2022 a engendré à elle seule un coût estimé entre 3 et 3,5 milliards d'euros. C'était dans ce contexte que le rapport Lavarde, publié en mai 2024, nous indiquait que le coût moyen des sinistres devrait augmenter d'au moins 40% d'ici 2050. Bien que les assureurs disposent de données de plus en plus fines sur leurs expositions, cette montée en expertise ne s'est pas encore traduite à ce jour par des décisions opérationnelles concrètes. En France, ce constat est symptomatique d'une inertie persistante quant à la sensibilisation au risque climatique : notre dynamique nationale n'a pas changé depuis 1982 comme le précisait Benjamin Ferras dans le cadre de la conférence « Faut-il repenser la mutualisation des risques climatiques ? », à laquelle Nexialog Consulting et ses experts climat ont assisté le 16 juin dernier.

Cette conférence était proposée comme complément au rapport « Repenser la mutualisation des risques climatiques », publié, quelques jours plus tôt, par le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan. Ce rapport a pour but d'exposer à titre prospectif trois scénarios d'évolution du système assurantiel Français dans un objectif d'adaptation aux risques climatiques. C'est dans ce cadre que la conférence a réuni deux panels pluridisciplinaires, composés notamment de spécialistes de l'assurance, des risques climatiques et de la protection sociale, pour débattre sur les actions nationales à mener, vues par le prisme de trois pistes de réformes de restructuration du système de gestion et de mutualisation des risques naturels.

En France, le dispositif de gestion des risques climatiques est aujourd'hui centré sur le régime des catastrophes naturelles (régime Cat Nat). Cette dynamique repose certes sur une logique solidaire mais montre certaines limites : surprimes fondées sur des arbitrages politiques plutôt que sur des bases objectives, prééminence de la réparation sur la prévention, inégalités d'accès à l'assurance, surexposition de certains ménages aux risques, couverture lacunaire de certains aléas, etc.



Dans ce contexte, l'objectif des travaux menés par le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan est triple : mieux quantifier les sinistres, établir une cartographie fiable et centralisée des risques, et poser les fondements de réformes permettant un mécanisme de mutualisation davantage ancré dans le contexte climatique à venir. Ces objectifs font d'ailleurs écho à l'effort de refonte qui a été engagé quelques mois plus tôt par le biais du [troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique \(PNACC-3\)](#). De la part de notre gouvernement, cela confirme le désir de tracer de nouvelles lignes de conduite permettant d'aligner actions, ambitions et devoir d'adaptation, et c'est dans ce cadre que les trois scénarios du Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan sont proposés.

Présentation détaillée des trois scénarios

Ces scénarios sont trois systèmes hypothétiques de réforme à échelle nationale, plus ou moins disruptifs et comportant chacun des mesures propres à leur paradigme. Chacun visant, à sa manière, à préparer au mieux le pays aux conséquences de l'évolution à venir des périls climatiques sur notre territoire.

Scénario 1 : l'État régulateur, un cadre partagé entre public et privé

Ce premier scénario envisage un renforcement du rôle de l'État en tant que régulateur du marché de l'assurance contre les risques climatiques. Dans cette configuration, l'État ne se substitue pas aux acteurs privés, mais organise la répartition des responsabilités entre les assureurs et la puissance publique. Il pourrait encadrer plus strictement les conditions de couverture, homogénéiser certaines pratiques, voire fixer les modalités de solidarité financière. L'objectif est d'instaurer un cadre cohérent, équitable et pérenne dans un contexte où les risques climatiques deviennent de plus en plus fréquents et coûteux, tout en conservant l'agilité du secteur privé pour l'innovation assurantielle.

Ce scénario bouscule ainsi l'ordre établi en imposant un cadre plus contraignant aux assureurs, avec des règles communes, une cartographie centralisée, voire une modulation des primes encadrée.

Scénario 2 : l'État garant, spécialisation par type de risque

Dans cette deuxième option, l'État jouerait le rôle de garant, en retirant certains risques particulièrement sensibles (comme la sécheresse ou le retrait-gonflement des argiles) du régime Cat Nat actuel pour les intégrer dans des fonds publics dédiés, à l'image du Fonds Barnier. Ce modèle permettrait de mieux adapter les mécanismes de couverture à la nature spécifique de chaque aléa, et de créer des instruments financiers spécialisés, potentiellement plus efficaces. L'assurance privée continuerait d'intervenir sur d'autres volets, mais avec un recentrage clair de la solidarité publique sur les risques devenus difficilement mutualisables ou inassurables par le marché.

Ce scénario introduit ainsi une rupture sectorielle, en externalisant certains aléas dans des fonds dédiés, créant une assurance à géométrie variable selon les types de risques.



Scénario 3 : l'État assureur, vers une Sécurité sociale du climat

Le troisième scénario propose une refonte radicale du système actuel en instaurant un régime public unifié d'assurance contre les catastrophes naturelles, sur un modèle proche de celui de la Sécurité sociale. L'État deviendrait ainsi l'assureur en dernier ressort, voire le seul, garantissant une couverture universelle fondée sur des principes de solidarité nationale. Ce modèle permettrait une prise en charge systémique et égalitaire des dommages climatiques, indépendante de la logique assurantielle traditionnelle.

Ce scénario cependant est le plus radical : il envisage une sécurité sociale du climat, où le risque est totalement socialisé, rompant avec les mécanismes classiques de mutualisation conditionnée à l'exposition et au comportement. Ce troisième scénario suscite certaines réticences. Il est notamment qualifié par Thierry Langreny, président de l'ONG environnementale « Les Ateliers du Futur », de scénario « repoussoir ». Ce scénario répond certes à une nécessité grandissante : préserver la soutenabilité du système assurantiel face au risque de catastrophe généralisée, mais il est de loin le plus inédit et le plus disruptif, soulevant ainsi de nombreux questionnements et réactions de la part des acteurs des métiers de l'assurance.

Les trois scénarios envisagés pour repenser la mutualisation des risques climatiques challengent, à des degrés différents, les fondements du modèle assurantiel actuel, basé sur une cohabitation entre l'assurance privée et un soutien public ponctuel via le régime Cat Nat. Leur caractère disruptif tient d'abord à la redéfinition du rôle de l'État, non plus simple garant ou payeur en dernier ressort, mais potentiellement acteur central ou exclusif de l'assurance climatique. Cela impliquerait une réorganisation profonde des responsabilités entre acteurs publics et privés, un changement de paradigme dans le financement des risques, et une transformation de la relation entre citoyens, territoires et assurance.

Comment passer de visions prospectives à actions concrètes

Nous pouvons nous interroger sur la capacité qu'auront l'ensemble des partis pris (État, assureurs, etc.) traduire ces scénarios en actions concrètes. Pour l'heure, ce rapport se concentre sur les grands principes à poser, sans en détailler les modalités de mise en œuvre. Certains leviers d'action émergent néanmoins : l'amélioration de la cartographie des risques est présentée, pour chacun des scénarios, comme un levier central, permettant de mieux anticiper, répartir les risques de manière équitable et adapter la mutualisation. La création de fonds dédiés est envisagée dans le scénario de l'État garant, notamment pour sortir certains risques du régime général, comme la sécheresse, et les traiter séparément (à l'image du Fonds Barnier). Si les trois scénarios dessinent des trajectoires distinctes, tous convergent vers une même exigence : mieux anticiper les risques, renforcer la cohérence du système et engager une réflexion systémique sur l'avenir du régime de mutualisation face au changement climatique. Leur traduction concrète reste cependant à construire collectivement et surtout en phase avec la réalité actuelle du secteur de l'assurance.



Le scénario 3, qui propose la création d'un régime public unifié d'assurance climatique, peut sembler séduisant par son ambition solidaire, mais il soulève de nombreuses difficultés. Un tel modèle, inspiré par la Sécurité sociale, nécessiterait une réorganisation complète du système assurantiel français. En centralisant la couverture des risques sans distinction territoriale ni incitation comportementale, ce troisième scénario risque de décorrélérer l'exposition au risque et la responsabilité individuelle, encourageant certains à s'installer ou à construire dans des zones vulnérables sans tenir compte des aléas. Or, c'est précisément ce mécanisme que l'on cherche aujourd'hui à éviter.

Plutôt que d'amplifier les mécanismes de réparation a posteriori, il est urgent de mettre l'accent sur la prévention, à travers une cartographie fine, partagée et cohérente des risques, des normes de construction adaptées, et une véritable sensibilisation au risque naturel comme cela a été mentionné par Edouard Vieillefond, directeur de la CCR au cours de la conférence « Faut-il repenser la mutualisation des risques climatiques ? ». Sans ce basculement stratégique, aucune réforme structurelle, aussi ambitieuse soit-elle, ne pourra répondre durablement à l'ampleur des défis climatiques à venir.

Concernant cette notion de prévention et de prise de conscience du risque, certaines visions peuvent se nuancer. Par exemple, Pascal Demurger, Directeur de la MAIF, pense effectivement qu'« il y a une prise de conscience de la part des différentes catégories d'acteurs (assurés et assureurs) », tandis qu'Arnaud Chneiweiss, médiateur de l'assurance, nuance en répondant que « si cette prise de conscience est là alors elle ne se traduit pas encore par des actions concrètes » et que cela pose un problème. Selon lui, il faudrait instaurer toute une sensibilisation au risque naturel dans notre pays et nous devrions régulièrement effectuer des exercices de simulation concrets des risques pour que l'on sache les bons réflexes à adopter en cas de réelle catastrophe. Cette prévention pourrait ainsi se traduire de deux manières différentes :

- D'une manière abstraite c'est-à-dire que l'on donnerait (à l'image des préventions de santé classique) le minimum des gestes à adopter en cas de catastrophes pour limiter les pertes.
- D'une manière plus concrète et quantifiable en anticipant directement les conséquences qu'une action (ou non-action) pourrait éventuellement engendrer.

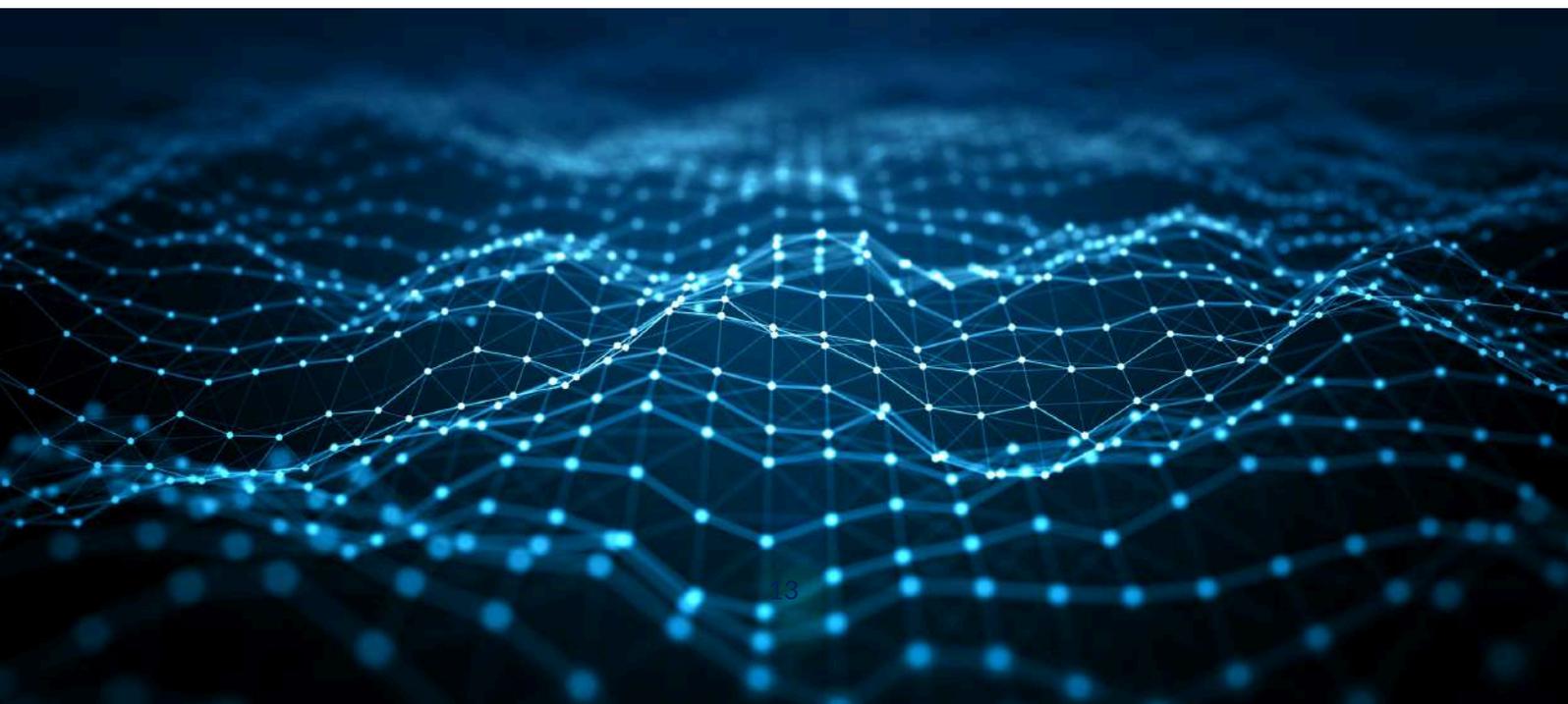
Cette question de prévention était également mise en avant dans le rapport Langrenoy, sorti en juillet 2024, qui avait pour but de « prévoir des mesures majeures pour faire face à une augmentation des coûts des dommages causés par les phénomènes climatiques d'ici à 2050 ». Ce rapport s'articulait autour de trois grands axes : adaptation, prévention et atténuation, afin de rééquilibrer le régime le plus rapidement possible. Ce sont les mêmes principes que l'on peut ainsi retrouver dans ce dernier rapport sur la mutualisation des risques climatiques.



L'enjeu des zones « inassurables »

L'un des débats de fond est également la gestion des zones géographiques pour lesquelles il est de plus en plus difficile d'assurer certains périls. Selon Edouard Vieillefond « Quand on dit inassurable, cela signifie qu'il faut une aide et que l'on va arriver à assurer le risque grâce à cette aide ». Cela est parfaitement illustré par la réassurance publique, via la Caisse Centrale de Réassurance qui se substitue à l'assureur/réassureur dans le cas d'une survenance Cat Nat, et qui est elle-même réassurée par l'Etat. Tous les aléas ne sont pas assurables de la même manière : certains, comme le retrait de côte ou le RGA, relèvent de la certitude géologique. D'autres, comme la tempête, grêle, neige (TGN), sont aléatoires mais encore gérables par l'assurance privée, contrairement aux catastrophes naturelles, qui nécessitent une solidarité publique. Dans certains territoires, les risques deviennent si élevés que les assureurs commencent à se retirer, créant parfois, selon Thierry Langreny, « un mouvement de fuite sur les territoires les plus risqués », bien que les données chiffrées manquent encore pour en mesurer l'ampleur, ces données pourraient être disponibles dans un futur proche, grâce à la CCR. Selon M. Langreny, il serait prématuré d'envisager le scénario d'un régime public généralisé (Scénario 3), que plusieurs qualifient d'ailleurs de « catastrophe assurantielle », tant que toutes les possibilités de responsabilisation individuelle et de régulation incitative n'ont pas été explorées.

C'est également l'avis de Florence Lustman, présidente de France Assureurs, qui qualifie par le même terme ce scénario dans un article publié dans L'Argus de l'assurance. La réticence des assureurs à couvrir certains risques s'explique aussi par des logiques économiques évidentes : même en augmentant de manière radicale les primes sur certains périls et secteurs, cela ne permettrait pas de compenser certains types de sinistres dont l'ampleur est de plus en plus importante et récurrente.





Bilan

Le régime actuel français, inchangé depuis 1982, doit être adapté pour répondre aux défis du changement climatique. L'État doit être prêt à gérer des catastrophes dépassant les dizaines de milliards d'euros, en s'appuyant sur une politique de prévention efficace, une cartographie intelligente et une mutualisation du risque.

Selon certains experts comme Thierry Langrenay, « une France à +4 °C reste assurable si les bonnes mesures sont prises dès maintenant ». Selon Magali Reghezza-Zitt, maître de conférences en géographie, en détachement à la Cour des comptes : les changements structurels qui s'imposent seront dans tous les cas très complexes à mettre en œuvre, tant les changements sur notre mode de vie seront disruptifs par leur importance et leur mise en place rapide. M.Langrenay estime tout de même qu'il est logique que les assureurs fuient les zones à risque car il est de leur devoir de maintenir un équilibre dans leur compte. Maintenir une prime assurantielle abordable n'est parfois plus compatible avec la sévérité croissante de certains périls.

Le modèle actuel français reste néanmoins très performant. Christine Lavarde, sénatrice des Hauts de Seine, mentionnait lors de la conférence que même en étant prêt à repartir d'une feuille blanche, elle et son groupe de travail sont arrivés à la conclusion que le régime actuel est le meilleur qui puisse exister et qu'il fait déjà « largement la place à la mutualisation du risque et aussi à une sorte de sociabilisation » car il y a des assurés qui payent beaucoup à cause de la valeur de ce qu'ils assurent alors que le risque qu'ils portent individuellement est presque nul et ceci compense pour les assurés qui se trouvent dans la situation inverse, illustrant ainsi le côté mutualiste du régime actuel.

En parallèle de ces réflexions, serait également envisageable un scénario « 3 bis » hybride, où l'État ne serait pas assureur unique, mais viendrait subventionner une partie de la couverture assurantielle pour les populations ou territoires les plus exposés et à risque. Une telle approche, ciblée et proportionnée, permettrait de concilier équité sociale et efficacité économique. En réalité, ce type de mécanisme pourrait s'analyser non pas comme une dépense, mais comme un investissement public stratégique, susceptible de réduire, à moyen ou long terme, les coûts des sinistres futurs grâce à une meilleure résilience des territoires. Enfin, l'écart persistant entre la formulation de lignes directrices structurantes et leur mise en œuvre opérationnelle reste un défi majeur à relever. Ces dernières années ont montré que certaines recommandations peuvent trouver une traduction concrète lorsqu'elles s'intègrent correctement dans les dynamiques assurantielles. Ceci a notamment pu être illustré par l'adoption de la proposition du rapport Lavarde sur l'augmentation du Fonds Barnier via le PNACC-3. Il semble donc nécessaire de rester activement à l'écoute des potentielles transcriptions à venir de ces trois scénarios prospectifs en mesures concrètement actionnables sur le marché de l'assurance.

#Article

**GESTION DES RISQUES DE
BIODIVERSITÉ :**
L'ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU
RAPPORT DE L'EIOPA POUR
LES ASSUREURS EUROPÉENS



NEXIALOG
CONSULTING



GESTION DES RISQUES DE BIODIVERSITÉ : L'ÉCLAIRAGE DU NOUVEAU RAPPORT DE L'EIOPA POUR LES ASSUREURS EUROPÉENS

■ *Pauline RICHE*

La préservation de la biodiversité est devenue une préoccupation centrale pour les institutions financières, notamment pour les assureurs. Si la question climatique a longtemps été prioritaire, les risques liés à la perte de biodiversité occupent désormais une place importante dans les réflexions stratégiques du secteur. Le récent rapport de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) publié le 30 juin 2025 à la suite d'une consultation publique clôturée en février 2025, apporte des recommandations concrètes et souligne l'importance économique et financière d'intégrer la biodiversité dans les pratiques des assureurs. **Quelles sont les principales conclusions de ce rapport et comment le secteur assurantiel peut-il s'adapter efficacement à ce nouvel enjeu ?** Nos experts biodiversité et assurance chez Nexialog décryptent ce rapport pour vous.

Un cadre réglementaire en évolution : la biodiversité devient une exigence pour les assureurs

Le cadre réglementaire européen de référence pour les assureurs, Solvabilité II, a récemment évolué avec la directive européenne de 2025 relative à la durabilité (Directive UE 2025/2).

Cette révision impose aux assureurs d'intégrer les risques liés à la durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gouvernance, les politiques d'investissement et les évaluations de solvabilité des compagnies d'assurance. L'Own Risk and Solvency Assessment (ORSA), démarche interne par laquelle les assureurs évaluent leurs risques futurs essentiel du pilier 2 de Solvabilité II à horizon 5 ans, doit désormais intégrer ces risques ESG, en particulier les risques de biodiversité en tenant compte de leur évolution à long terme.

La prise en compte de la biodiversité se justifie par son importance économique et son impact systémique potentiel. Plus de 50% du PIB mondial dépend directement des services écosystémiques tels que l'eau, la pollinisation ou la régulation climatique. Leur dégradation pourrait ainsi générer des pertes économiques massives. Le mandat confié à l'EIOPA pour analyser la gestion des risques de biodiversité marque donc un tournant dans l'intégration des enjeux environnementaux au sein de la régulation prudentielle.



État des lieux des pratiques des assureurs : les enseignements du rapport de l'EIOPA

Le rapport "Report on Biodiversity Risk Management by Insurers" par l'EIOPA constitue le premier exercice européen supervisé visant à cartographier les pratiques actuelles des assureurs pour identifier, mesurer et gérer les risques liés à la biodiversité dans le cadre de Solvabilité II.

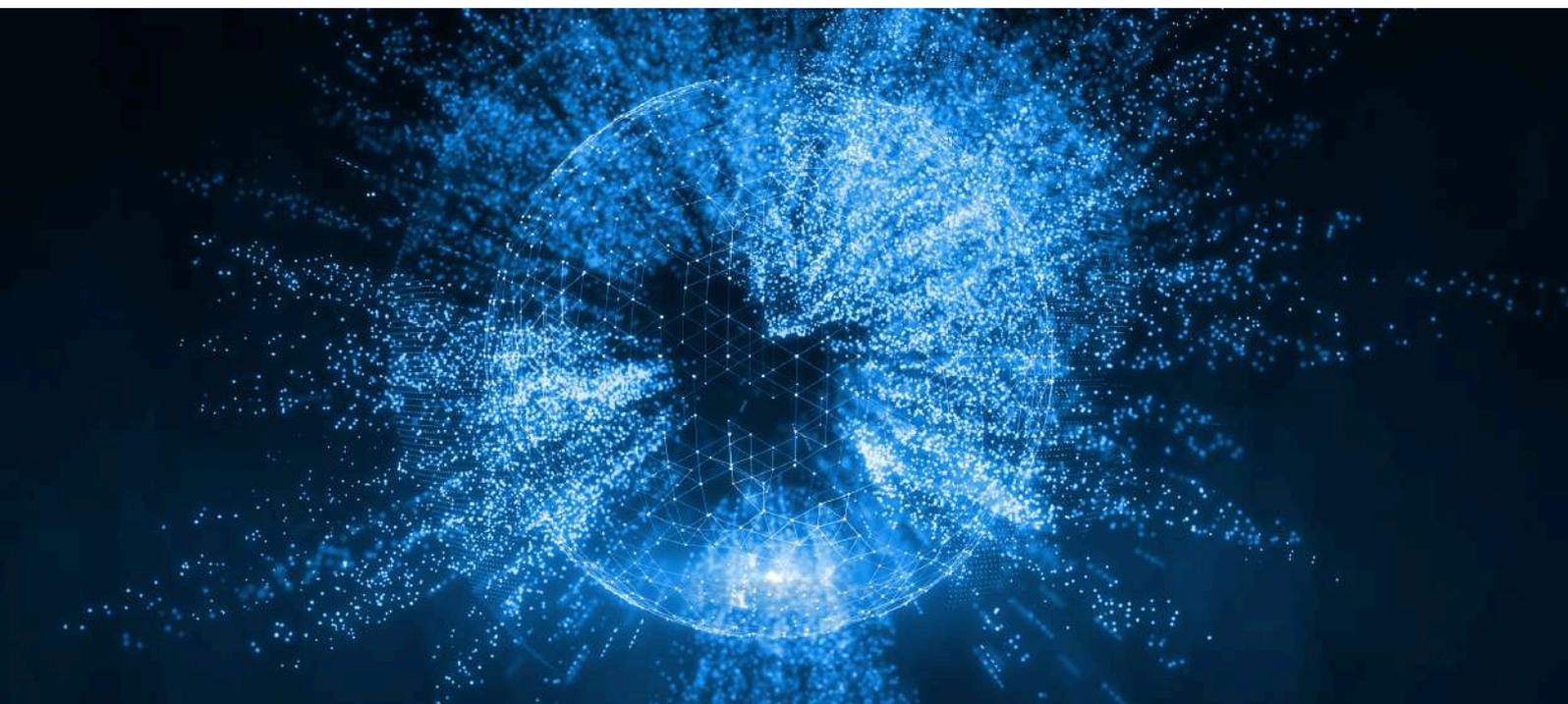
L'enquête menée révèle que seulement 20% des assureurs mentionnent explicitement la biodiversité dans leur ORSA, proportion qui atteint 40% pour les grandes entreprises.

Les évaluations réalisées restent principalement qualitatives, axées sur les risques réputationnels, c'est-à-dire la crainte d'un impact négatif sur leur image en cas de pratiques nuisibles à la biodiversité, plutôt que sur les risques financiers matériels.

Actuellement, les assureurs privilégient l'analyse de leurs portefeuilles d'investissement en utilisant des outils tels que :

- ENCORE : évalue la dépendance des activités économiques aux services écosystémiques
- TNFD : Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, qui propose un cadre pour la publication des risques liés à la nature
- WWF Biodiversity Risk Filters : aide à identifier les risques liés à la biodiversité dans les investissements.

Ces outils permettent aux assureurs d'identifier les secteurs économiques particulièrement vulnérables à la perte de biodiversité, tels que l'agriculture ou l'énergie. En revanche, les risques liés à la souscription, c'est-à-dire ceux directement liés aux contrats d'assurance proposés (comme la couverture des pertes économiques dues à la dégradation des écosystèmes), sont très peu intégrés, principalement en raison du manque d'outils adaptés et de données fiables.





Vers un renforcement concret des pratiques de gestion des risques biodiversité

La gestion des risques liés à la biodiversité rencontre plusieurs difficultés méthodologiques, notamment leur forte dépendance aux spécificités locales et régionales, ainsi que le manque de données fiables et exploitables.

L'EIOPA recommande donc d'engager dès maintenant des actions concrètes malgré ces limites actuelles, notamment en développant rapidement des méthodes pratiques et simples à appliquer en attendant des outils plus complets.

Parmi les axes d'action proposés figurent :

- Une meilleure collaboration entre autorités de régulation et décideurs politiques pour harmoniser les méthodes d'évaluation des risques biodiversité, partager les bonnes pratiques et ainsi faciliter leur adoption par les assureurs.
- Le développement d'approches permettant de prendre en compte conjointement les risques climatiques et les risques liés à la biodiversité, tout en reconnaissant que le climat a une portée globale, alors que les risques de biodiversité nécessitent une prise en compte locale précise en raison de leur forte dépendance aux contextes écologiques spécifiques.
- L'amélioration des compétences internes au sein des assureurs grâce à des échanges réguliers et structurés entre régulateurs, scientifiques et assureurs, permettant ainsi d'augmenter la compréhension opérationnelle et stratégique des enjeux liés à la biodiversité.

Concernant plus spécifiquement les scénarios fondés sur la nature, plusieurs initiatives récentes méritent d'être soulignées, car elles offrent des pistes concrètes pour mieux intégrer les risques liés à la biodiversité dans les outils de prospective assurantielle. Parmi elles :

- Le Nature Risk Profile, développé conjointement par la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et le réseau NGFS (Network for Greening the Financial System), propose une première approche structurée pour évaluer la vulnérabilité des secteurs économiques à des chocs écologiques. Il s'agit d'identifier les chaînes de valeur les plus exposées à la dégradation des écosystèmes, afin de modéliser leur résilience face à différents scénarios de rupture environnementale.
- Le cadre Science-Based Targets for Nature (SBTN), permet aux entreprises de définir des trajectoires de réduction d'impact sur la nature, à l'instar de ce qui existe pour le climat. Ces trajectoires peuvent être utilisées comme point d'appui pour construire des scénarios prospectifs intégrant les limites planétaires et les risques d'effondrement de certains services écosystémiques.

Enfin, l'EIOPA recommande fortement aux assureurs de compléter les approches qualitatives actuelles par des analyses quantitatives en développant progressivement des scénarios, prenant en compte les particularités locales et les spécificités biologiques de chaque territoire ou secteur d'activité.



Le rapport de l'EIOPA marque donc une avancée significative pour la gestion des risques liés à la biodiversité dans le secteur assurantiel européen. Au-delà de la simple conformité réglementaire, les assureurs disposent désormais d'une occasion unique d'innover en créant des produits assurantiels spécifiques, comme les assurances paramétriques dédiées à la protection des écosystèmes, et en développant des partenariats concrets avec les autorités publiques et les acteurs privés locaux pour financer directement des initiatives de préservation et de restauration des milieux naturels. Les assureurs capables de transformer cette contrainte en levier de différenciation stratégique se positionneront non seulement comme leaders sur ces questions, mais contribueront aussi activement à une économie durable et respectueuse de l'environnement.



#Article

**PANORAMA DU MARCHÉ
DE LA CYBERASSURANCE
2024 EN FRANCE**
(DÉCRYPTAGE DU RAPPORT
LUCY 2025)



PANORAMA DU MARCHÉ DE LA CYBERASSURANCE 2024 EN FRANCE (DÉCRYPTAGE DU RAPPORT LUCY 2025)

Hugo RAPIOR, Franck Osée DOUNTIO ZABOUE

La 5^e édition du rapport LUCY Lumière sur la Cyberassurance (AMRAE, 4 juin 2025) dresse un panorama actualisé du marché français en 2024 (14 124 polices analysées, 448 sinistres). Après trois années de hard market (tarifs haussiers, garanties restreintes), largement alimentées par des événements exogènes tels que la crise sanitaire du Covid-19, qui a accéléré la numérisation des entreprises et accru leur exposition aux cybermenaces, et la guerre en Ukraine, qui a marqué une intensification des attaques cyber d'origine étatique ou criminelle à l'échelle européenne, 2024 marque un soulagement : le marché bascule en mode soft market, avec un assouplissement général des conditions de souscription essentiellement pour les grandes entreprises et ETI, et un élargissement commercial vers les PME/TPE. Ce contexte s'accompagne d'une polarisation grandissante entre deux segments : d'un côté, les grands comptes et ETI (marché mature, comportements assurantiels optimisés) ; de l'autre, les PME et micro-entreprises (en forte croissance mais avec une maturité encore faible).

Les caractéristiques d'un soft-market de la cyberassurance : capacités en hausse, Franchises et taux de primes en baisse



Figure 1 : Evolution annuelle des indicateurs de souscription en cyberassurance (2020-2024)



Le rapport LUCY souligne un assouplissement net du marché en 2024. La capacité moyenne souscrite (plafond d'indemnisation moyen) progresse de +23% toutes catégories confondues en 2024 (micro-entreprises +65%, petites +42%, moyennes +22%). Cette hausse traduit une volonté d'élargir la base assurée. Par ailleurs, les franchises moyennes évoluent de manière asymétrique : elles baissent de 15% pour les grands comptes et de 50% pour les ETI, tandis qu'elles explosent de +231% pour les petites entreprises et +174% pour les micro-entreprises (historiquement très basses).

- **Baisse des taux de prime.** La pression tarifaire reste généralisée : le taux annuel moyen recule fortement pour les grands comptes (-19,8%) et les ETI (-8,7%), ce qui facilite l'entrée de nouveaux assurés sur ces segments (+25%). Pour les PME/micro-entreprises, la baisse est plus modérée et le nombre entreprises connaît un léger rebond de (+3%).
- **Polarisation du marché.** On observe ainsi deux dynamiques parallèles : les grandes entreprises et ETI cherchent à sécuriser plus de capacité à moindre coût (baisse des taux et des franchises), tandis que les PME/TPE acceptent des franchises plus élevées pour bénéficier d'une capacité accrue et d'une couverture plus large.

Globalement, l'année 2024 marque le début d'un nouveau cycle où les taux de primes sont en recul, les capacités augmentent et les franchises diminuent. Les assureurs adoptent une approche plus ouverte envers les PME et TPE, sans pour autant appliquer une hausse de tarif généralisée. Cependant, cette apparente ouverture dissimule des stratégies très contrastées selon la taille des entreprises concernées.

Pénétration et primes par segment d'entreprises

Le nombre total d'entreprises couvertes progresse de +5% (13 508 en 2023 vs. 14 124 en 2024), augmentation portée principalement par les ETI (+32%) et les entreprises de taille moyenne (+33%) ainsi que les entreprises de petite taille. Ce rebond confirme un élargissement vers les segments intermédiaires, stimulé par la sensibilisation au risque et les efforts commerciaux.



Figure 2 : Répartition du nombre d'entreprises assurées par catégorie d'entreprise et selon l'année



Cependant, cette hausse des souscriptions s'accompagne d'une compression budgétaire. En 2024, le volume total de primes souscrites recule de 3% (de 328 M€ à 317 M€).

L'explication tient à la forte concurrence tarifaire : même si le nombre de contrats augmente (+5% pour les grands comptes), le budget moyen par contrat diminue. Par exemple, les grandes entreprises voient leur contribution en primes passer de 263 M€ à 238 M€ (-9%) malgré +5% de contrats, leur prime unitaire moyenne chutant ainsi de 14%. De même pour les ETI : leur prime moyenne passe de 55 729€ à 47 678€ (-14%) pendant que leur parc assuré bondit +32%.

En revanche, le segment PME/micro-entreprises affiche une dynamique inverse : le nombre d'assurés progresse modérément (+3% pour les petites entreprises, -3% pour les micros), mais le volume de primes explose (+26% et +39% respectivement). Conséquence directe, la prime unitaire moyenne grimpe de +23% pour les petites et +44% pour les micro-entreprises. Cette tendance indique que certains acteurs, mieux conscients des enjeux réglementaires (LOPMI, NIS2, DORA, etc.) acceptent de payer significativement plus cher pour renforcer leurs garanties.

En résumé, le marché se démocratise par le volume, mais pas par le budget. "L'effet volume" (plus d'entreprises assurées) masque une baisse des primes unitaires sur les grands comptes et les ETI, et donc une couverture moins coûteuse en moyenne. Cette évolution s'expliquerait en partie par les investissements récents de ces entreprises dans les domaines IT, Data, Cyber et IA1. Les PME/micro-entreprises quant à eux, élargissent leur protection à des tarifs plus élevés. Cette polarisation, déjà visible sur les capacités, se retrouve sur les primes, avec d'un côté les grandes entreprises/ETI en phase de compression budgétaire, et de l'autre côté les PME/TPE en phase d'investissement protecteur.

Sinistralité et risques émergents

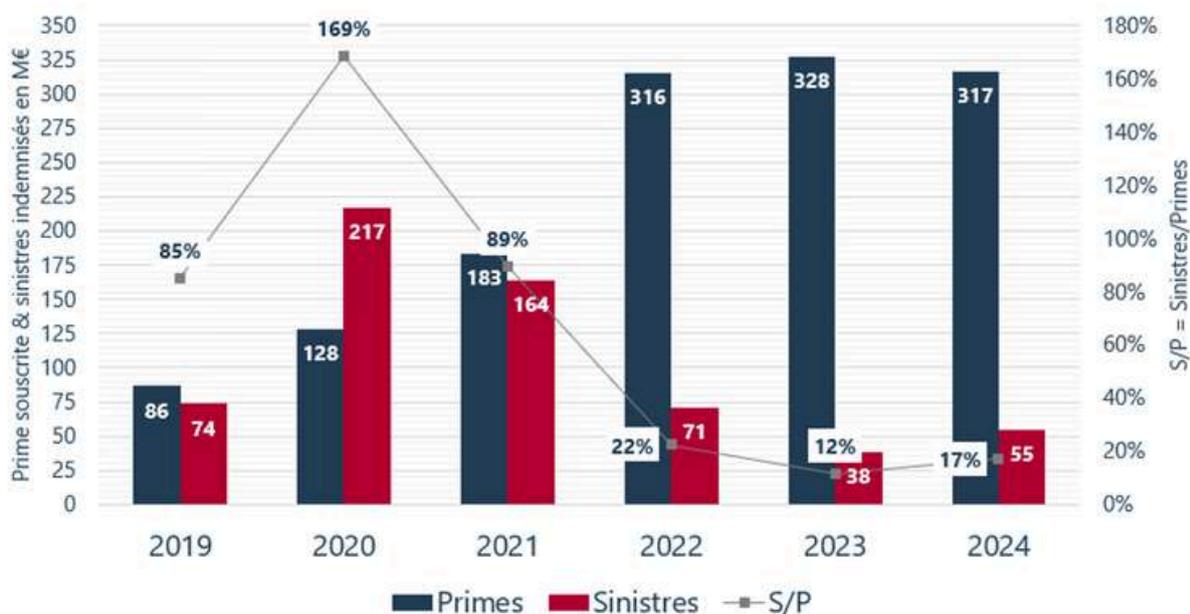


Figure 3 : Evolution des primes, sinistres et du ratio sinistres/primes (S/P) en cyberassurance de 2019 à 2024



Globalement, la sinistralité remonte en 2024 : le Loss Ratio (S/P) cumulé passe de 12% en 2023 à 17% en 2024. Ce mouvement paradoxal s'explique par une forte hausse de la gravité des sinistres. En effet, Le nombre de sinistres comptabilisés chute de 27% (passant de 615 à 448), tandis que le montant total indemnisé bondit de 43% (atteignant 54,5 M€ en 2024). En conséquence, le sinistre moyen double (61,96K€ à 121,72K€), illustrant un « retour de la sévérité ». Cet effet de retour est cependant à nuancer en fonction de la taille de l'entreprise :

- **Les Grandes entreprises** : ce segment concentre l'essentiel de la hausse des coûts. Ils passent d'un Loss Ratio de 9% en 2023 à 18% en 2024 (voir figure 4). L'explosion de leur fréquence (+82%) et de leur montant total indemnisé (+86%) alimente cette tension budgétaire. Ainsi, la forte augmentation du Loss Ratio global (12% à 17%) est presque entièrement imputable aux grands comptes.
- **Les ETI et entreprises de taille moyenne** : Le segment des ETI et entreprises de taille moyenne connaît une forte hausse de la fréquence des sinistres (+211%) mais une baisse marquée de leur sévérité (-73%). Le Loss Ratio diminue ainsi de 20% à 14% entre 2023 et 2024. Cette évolution positive s'explique par la croissance du nombre d'entreprises assurées et une meilleure détection des incidents grâce à des outils comme l'EDR et le SOC, ainsi qu'une plus grande maturité face au risque. Cette dynamique reflète une progression saine, où la hausse des primes est équilibrée par une sinistralité maîtrisée.
- **Les Petites et micro-entreprises** : à l'inverse, les petites et micro-entreprises déclarent beaucoup moins d'incidents avec un S/P qui passe de 37% à 10% entre 2023 et 2024. Sur 2024, les petites entreprises voient leur nombre de sinistres baisser de 32% tandis que le montant moyen de sinistre augmente légèrement (+8%). Mais surtout, les micro-entreprises enregistrent -87% de sinistres déclarés et -89% de montant indemnisé (4,8% de fréquence à 0,7%, Loss Ratio de 48% à 4%). Ce contraste extrême reflète vraisemblablement une forte sous-déclaration sur ces segments : malgré leur « hard market » propre (primes en hausse), ces acteurs semblent déclarer beaucoup moins d'incidents, d'où une sinistralité « artificiellement » faible.
- **Incidents majeurs** : la dégradation de la gravité est également visible sur les sinistres de grande taille. En 2024, les sinistres XXL (>10 M€) réapparaissent, totalisant 21 M€ indemnisés (contre 0 en 2023). Bien que ces montants soient loin des pics de 2020/2021, ils signalent qu'un risque élevé persiste (exclusivement sur les grands comptes d'après le rapport LUCY).

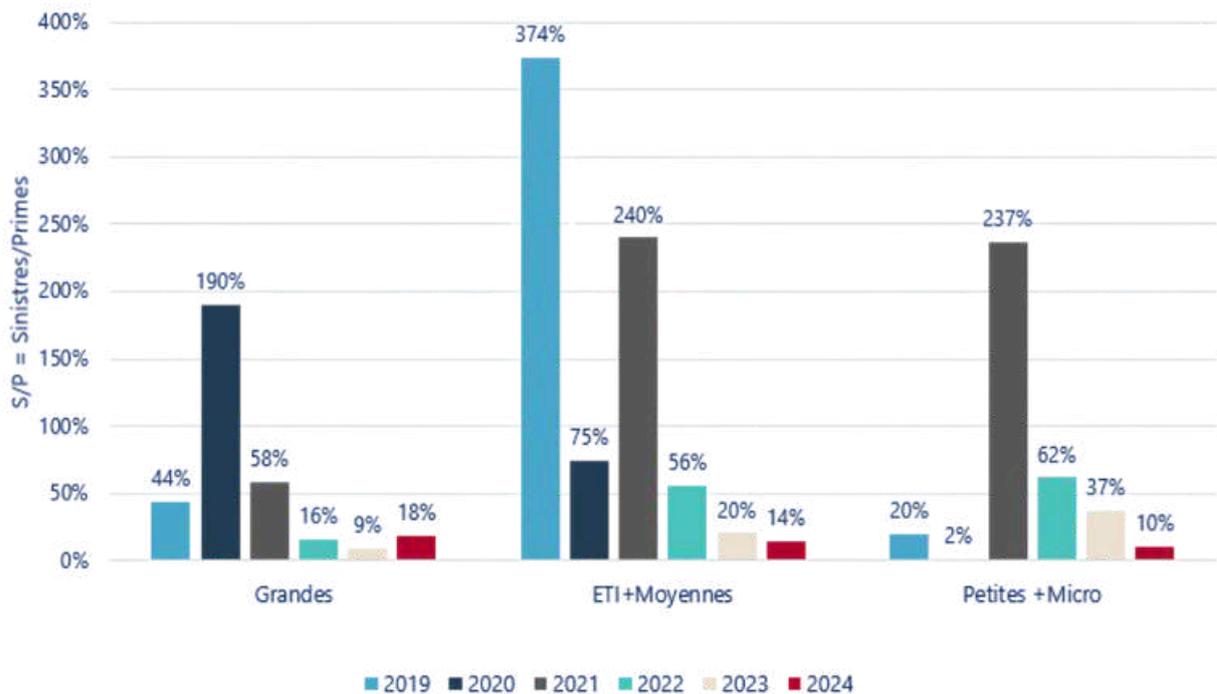


Figure 4 : Evolution du taux de sinistralité par segment d'entreprises

Ces évolutions renforcent le clivage entre segments : alors que les grandes entreprises et ETI voient leur sinistralité monter fortement, les PME/micro-entreprises affichent des ratios quasi-nuls du fait certainement du phénomène de non-déclaration. Ce contraste illustre l'enjeu majeur de 2025 : conforter les dynamiques vertueuses (détection et déclaration des incidents) des ETI/PME tout en restant vigilants à la résurgence de sinistres majeurs sur les grands comptes.

Conclusion

Le rapport LUCY 2025 confirme que la cyberassurance en France bascule en soft market. Cependant, cette évolution positive masque des réalités contrastées. Le marché se structure en deux niveaux, clivés par la taille : les grandes entreprises & ETI qui optimisent leurs arbitrages (capacités/taux/franchises) et absorbent les sinistres les plus chers ; et les PME/micro-entreprises qui sont en forte progression quantitative mais qui restent vulnérables. Si la sinistralité globale reste tout de même modérée ($S/P \approx 17\%$), le retour des sinistres de grande ampleur et le phénomène de sous-déclaration révèlent une fragilité sous-jacente.

L'année 2025 apparaît comme un tournant pour l'assurance cyber : le marché devra soit consolider ses progrès par une meilleure gestion technique du risque, soit risquer une nouvelle phase de durcissement. Après une période d'amélioration post-2021, portée davantage par des facteurs conjoncturels géopolitique et socio-économique, que par une évolution structurelle, cette dynamique semble s'essouffler. Le rapport LUCY 2025 révèle un secteur en pleine transition et stabilisation, cherchant un nouvel équilibre face à un environnement toujours instable.

Pour aller plus loin : l'article de synthèse complet « [Panorama du marché de la cyberassurance : décryptage du rapport LUCY 2025 et analyses complémentaires](#) » est disponible sur le site de Nexialog Consulting, offrant toutes les données détaillées, analyses complètes et approfondies.

LA SELECTION DU MOIS

ZOOM SUR NOS ACTIONS ET INNOVATIONS



NEXIALOG
CONSULTING



LA SÉLECTION DU MOIS

Nos dernières avancées

Explorez l'innovation avec Nexialog Consulting !

Au sein de notre pôle R&D, nous explorons les avancées majeures qui façonnent le secteur assurantiel. De l'évolution des cadres réglementaires aux nouvelles approches en gestion des risques, en passant par l'intégration des technologies émergentes, nos analyses approfondies décryptent les enjeux stratégiques de demain.



RAPPORT SFCR 2024 : LES TENDANCES DU MARCHÉ IARD

EN SAVOIR PLUS



Inflation, climat, tensions sociales... Le secteur de l'assurance non-vie fait face à des risques multiples et croissants. Pour mieux comprendre comment les acteurs s'adaptent, Nexialog Consulting a analysé 31 rapports SFCR, couvrant plus de 80% du marché IARD en France.



RAPPORT IFRS 17 : LA COMPARABILITÉ SOUS IFRS 17 : OBJECTIF ATTEINT ?

EN SAVOIR PLUS



L'objectif d'IFRS 17 est de renforcer la comparabilité, la transparence et la lisibilité des états financiers dans le secteur de l'assurance. Ce benchmark vise à apporter des éléments de réponse sur ces enjeux.

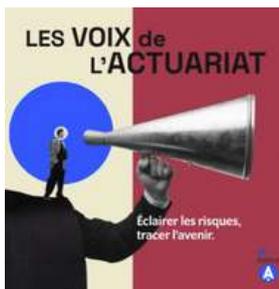
Basée sur l'analyse détaillée des rapports annuels 2023 et 2024 ainsi que des présentations aux analystes et investisseurs, cette étude couvre 19 groupes majeurs : assureurs, réassureurs et bancassureurs, représentant une large part du marché européen.



LA SÉLECTION DU MOIS

Nos dernières avancées

Découvrez un nouvel épisode des **Voix de l'Actuariat**, le podcast de l'Institut des actuaires. Plongez au cœur de la R&D en actuariat : un levier essentiel pour anticiper les risques émergents et innover face aux défis de demain (climat, cyber, IA...).



ACTUARIAT ET R&D : BIEN PLUS QU'UN LABORATOIRE D'IDÉES !

INTERVENANTS : GRÉGOIRE TOURNON, HUGO RAPIOR



Grégoire Tournon reçoit Hugo Rapior, Responsable R&D chez Nexialog pour aborder le rôle de la recherche et développement dans l'actuariat.

Découvrez **Expertises Croisées**, le podcast de **Nexialog Consulting** qui explore les enjeux clés du Risk Management, de la data et du secteur de l'assurance. À travers des interviews d'experts, plongez au cœur des tendances, des innovations et des perspectives qui façonnent le métier.



DATA SANTÉ – EPISODE #1 : L'OPEN DATA DANS LA SANTÉ

INTERVENANTS : PAPA MOUSSA, MAME DIARRA FAYE



Dans cet épisode, Papa Moussa - Manager Data IA et Mame Diarra Faye - Manager Actuarial Services, experte en Data Santé explorent comment les données publiques issues de l'Open Data peuvent enrichir l'analyse, orienter la réflexion et guider les décisions stratégiques.



DATA SANTÉ - EPISODE #2 : L'INTÉGRATION DES COMPOSANTES CLIMATIQUES DANS LES MODÈLES DE MORTALITÉ

INTERVENANTS : PAPA MOUSSA, HUGO RAPIOR



Retrouvez dans ce podcast un échange entre Papa Moussa - Manager de la Business Unit Actuarial Services - et Hugo Rapior, notre Responsable du Programme R&D en Actuariat, sur les enjeux de l'intégration des composantes climatiques dans les modèles de mortalité.



CONTACTEZ-NOUS

Secteur ASSURANCE



Areski COUSIN

Directeur
Scientifique

Contact



Christelle BONDOUX

Associée
Direction Commerciale,
Recrutement et Marketing

Contact



Moustapha SENE

Directeur
BU Actuarial Services

Contact



Antoine CARRICANO

Responsable d'équipe
commerciale

Contact

NE MANQUEZ RIEN DE NOS ACTUALITÉS !

**SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX ET EXPLOREZ
NOS ANALYSES EXCLUSIVES SUR NOTRE SITE WEB !**



NEXIALOG
CONSULTING